

## Sujet Réglementation

**En votre qualité de DP, le Président de votre club vous demande de rédiger le rapport d'accident de plongée qui a eu lieu.**

**A qui envoyez-vous obligatoirement ce rapport ? (1 pts)**

Jeunesse et sport (0.5 pt)

Assureur (avant 5 jours) (0.5 pt)

**Quel est l'affichage obligatoire dans une station de gonflage ? (2 pts)**

Liste des personnes habilitées (0.5 pt)

Consignes d'utilisation du compresseur (fabricant) (0.5 pt)

Consignes de chargement (installateur) (0.5 pt)

Consignes d'entretien (installateur + exploitant) (0.5 pt)

Consignes particulières (exploitant)

**Quelles sont les conditions d'accès à la qualification de Tuteur de Stage Initiateur ? (2 pts)**

Etre licencié à la FFESSM. (0.5 pt)

Etre titulaire du MF1, du MF1 Associé ou du BEES1 depuis au moins douze mois. (1 pt)

Etre titulaire de la carte RIFA Plongée. (0.25 pt)

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport. (0.25 pt)

**Quelles sont les prérogatives du moniteur fédéral au sein de la FFESSM ? (4 pts)**

Le MF1 FFESSM peut :

1. Signer les carnets de plongée. (0.5)
2. Valider les épreuves des brevets de plongeur niveau 1 à niveau 3 ainsi que les qualifications PA20, PA40, PE40 et PE60. (0.5)
3. Signer les aptitudes des candidats au brevet du Guide de Palanquée. (0.5)
4. Valider les qualifications de Directeur de Plongée en Exploration (P5). (0.5)
5. Assumer les fonctions de Directeur de Plongée (0.5)
6. Compétence 1, 2, 3 du Rifap (0.5)

D'autre part :

1. Les MF1 de la FFESSM peuvent être membres des jurys de guide de palanquée. Ils peuvent juger les épreuves du groupe 1 et en double les épreuves des groupes 2 et 3 avec le ou les MF2 de la FFESSM ou BEES2. (0.5)
2. Les MF1 de la FFESSM peuvent être membres des jurys d'initiateur et juger à deux l'épreuve de mannequin, et en double l'épreuve de pédagogie avec le ou les MF2 de la FFESSM ou BEES2.

(0.5)

## Sujet Réglementation

**En tant que Directeur de plongée, que devez-vous vérifier, briefer et remplir avant d'autoriser des plongeurs à se mettre à l'eau ? (3 pts)**

1. Le POS (1)
2. Matériel de sécurité (0.5)
3. Matériel obligatoire si on part d'un bateau ou du bord (0.5)
4. La fiche de sécurité (0.5)
5. Les documents administratifs (licence, carnet de plongées, passeport, CM) (0.5)

**Que devons-nous retrouver sur la fiche de sécurité pour une structure de plongée ? (3 pts)**

1. Nom du DP (0.5)
2. Organisation de la sécurité (0.5)
3. Noms des plongeurs (0.5)
4. Aptitudes des plongeurs (0.5)
5. Niveau des encadrants (0.5)
6. Paramètres prévus et réalisés (0.5)

**Quelles sont les missions d'une commission technique régionale. (3 pts)**

Rassembler les commissions techniques départementales qui composent la CTR ;

Organiser la formation plongée scaphandre sur la région et plus spécifiquement la formation des cadres. Elle a pour objet tout ce qui relève de la pratique, de l'enseignement, des brevets, des qualifications, de la réglementation et du développement de la plongée autonome en scaphandre ou par tout autre moyen au niveau régional, ainsi que de l'ensemble du matériel mis en oeuvre.

Organiser les stages initiaux et examens MF1, les examens N4, les examens initiateurs, les formations ANTEOR ;

Enregistrer les déclarations des stagiaires pédagogiques et suivre leur durée de stage ;

Elle suit l'évolution des techniques et des nouveaux équipements.

**Une fois que vous serez MF1, quelle compétence complémentaire devrez-vous remplir pour être en mesure de délivrer vous-même la qualification RIFAP. Par qui est elle délivrée. (2 pts)**

Compétence ANTEOR (1 pt)

La validation et la délivrance de la compétence ANTEOR sont de la responsabilité de la commission technique régionale.